



**HAL**  
open science

## Qu'est-ce qu'un Arlésien ordinaire ?

Cyril Courrier, Nicolas Tran

► **To cite this version:**

Cyril Courrier, Nicolas Tran. Qu'est-ce qu'un Arlésien ordinaire ?. Cahiers du Centre Gustave Glotz, 2018, 29, pp.251-272. hal-02089946

**HAL Id: hal-02089946**

**<https://hal.science/hal-02089946v1>**

Submitted on 13 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Cahiers  
du Centre  
Gustave-Glotz**

publiés avec le concours  
du Centre national de la recherche scientifique

XXIX  
2018

ÉDITIONS DE BOCCARD

*Les Cahiers du Centre Gustave-Glotz*  
sont une des revues  
de l'UMR 8210 ANHIMA (CNRS - Paris I - Paris VII - EHESS - EPHE)  
2, rue Vivienne, 75002 Paris

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Michael H. Crawford, Christian Le Roy

COMITÉ DE LECTURE

Jean Andreau, Clara Berrendonner, Jean-Marie Bertrand,  
Olivier de Cazanove, François Chausson, Jean-Louis Ferrary,  
Antony Hostein, Olivier Picard, Denis Rousset,  
Ivana Savalli-Lestrade, John Scheid

RESPONSABLE D'ÉDITION

Nicolas Tran

DIFFUSION

Éditions de Boccard  
4, rue de Lanneau,  
75005 Paris  
[www.deboccard.com](http://www.deboccard.com)

Les articles proposés à la revue doivent être envoyés pour le 1<sup>er</sup> juin.

Les tirages à part sont fournis aux auteurs sous format électronique  
et sont uniquement destinés à une utilisation privée. Les Éditions de Boccard  
conservent le copyright sur les articles, qui ne peuvent donc être mis en accès libre  
sur quelque base de données ou par quelque portail que ce soit.

CYRIL COURRIER  
NICOLAS TRAN

## QU'EST-CE QU'UN ARLÉSIEN ORDINAIRE ?

### AUTOUR DES ROMAINS « ORDINAIRES » ? QUESTIONS DE STRATIGRAPHIE ET DE MODÈLES

Jusqu'à une période assez récente – disons les années 1980 –, la conception que les historiens avaient de la société romaine d'époque impériale était assez simple. Formalisée par G. Alföldy au sein d'un schéma d'ensemble bien connu<sup>51</sup>, sa stratigraphie était censée superposer différentes « couches » dont l'identification, la définition et l'ordonnement reposaient sur des critères hétérogènes, implicites, voire intuitifs. Ces couches englobaient tout le corps social, de l'empereur aux esclaves, en passant par la famille du Prince, l'ordre sénatorial, l'ordre équestre, les ordres de décurions, la *familia Caesaris*, les plus riches affranchis puis... le reste, la plèbe, composée sans hiérarchie d'*ingenui* et de *liberti* (Romains ou pérégrins), ainsi que des esclaves. Tandis que, dans ce schéma, les catégories supérieures étaient organisées autour d'une fine stratigraphie d'ordres juridiquement établis, également traversés par des classements sociologiques ou politiques peu à peu mis en évidence par les chercheurs<sup>52</sup>, les couches inférieures n'étaient distinguées qu'en vertu des composantes urbaine et rustique de la plèbe, simplement nuancées par des réflexions sur les niveaux de pauvreté.

Cette fresque sociale résultait à la fois de l'état des sources et de leur exploitation. En effet, la documentation disponible jette un éclairage nourri sur les élites et en émane souvent, si bien qu'elle établit rarement des distinctions à l'intérieur du vaste *populus*<sup>53</sup>. C'est pourquoi, lorsque l'historien s'aventurait au-delà du milieu des élites et du terrain bien balisé par les sources (souvent littéraires), il s'en tenait à des propos essentialistes sur « l'homme romain ordinaire », largement dénués de contextualisation chronologique et sociale<sup>54</sup>. À cet égard et de manière significative,

---

51. Alföldy 1984, p. 125.

52. Voir en ce sens les remarques de Winterling 2001, part. n. 106.

53. Sur les limites de notre documentation littéraire relative à la plèbe, voir, parmi d'autres, Virlouvet 1985, p. 1-8 ; Ménard 2004, p. 17-18 et 25 ; Courrier 2014, p. 1-3 et 427-428.

54. Renvoyons *e.g.* aux ouvrages classiques de Carcopino 1936 et Paoli 1955 (1940) ou, plus récemment et, dans une perspective différente, à celui de Meslin 1978.

si un vieux et long débat a bien porté sur l'existence d'une « classe moyenne » romaine, les historiens se demandaient si cette classe s'était confondue ou non... avec l'ordre équestre<sup>55</sup>. C. Nicolet a clos la discussion, en ancrant définitivement les chevaliers dans le champ d'étude de l'aristocratie romaine<sup>56</sup> et en ouvrant, par la même occasion, un nouveau terrain d'enquête.

Dès lors, les historiens ont orienté leurs questionnements vers la présence réelle ou supposée de couches sociales intermédiaires, en-dessous des ordres supérieurs. Ainsi posé, le débat revint à interroger l'existence de classes économiquement définies à l'intérieur de, ou parallèlement à, la hiérarchie des ordres. Les partisans d'une « Rome, société d'ordres » s'opposèrent à ceux d'une « Rome, société de classes ». Comme C. Nicolet, les premiers entendaient analyser la société romaine à partir de l'image qu'elle donnait d'elle-même, c'est-à-dire de l'organisation censitaire et de la notion d'*ordo*<sup>57</sup>. Pour les seconds, comme l'historien d'inspiration marxiste Y. Thébert, la conception autonome du politique par rapport à l'économique était inacceptable et la problématique ainsi formulée incomplète, aucune place n'étant laissée aux évolutions de l'économie (ramenée, sous l'influence de l'école primitiviste, au stade de l'autosubsistance) et aux réalités sociales obscurcies par les projections idéologiques<sup>58</sup>.

À sa manière, P. Veyne fit sienne la seconde approche, dans son article des *Annales* paru en 2000<sup>59</sup>. Selon lui, la *plebs media* était « une classe définie à la fois par la fortune, le statut personnel, [la] non-appartenance aux trois ordres et [la] privation de la dignité attachée [à ceux-ci]<sup>60</sup> », ces différents critères se superposant et se complétant. D'après leur « inventeur », ces simples citoyens offraient une image neutre, non « marquée », celle d'individus « ordinaires » (*sic*) justement : ni miséreux, ni personnages publics, ces Romains « tout court » auraient constitué la majorité de la population épigraphique, car ils étaient plus nombreux que les membres des *ordines* de l'aristocratie, alors que « les pauvres » ne pouvaient assumer les frais d'un monument funéraire<sup>61</sup>. Quoique décevante, assez ambiguë et, surtout, socialement peu dirimante (les frontières de la plèbe moyenne de P. Veyne épousant finalement les contours de la population épigraphique en dépit du sens probable de l'expression *plebs media* dans les sources antiques<sup>62</sup>), la conclusion n'en

55. À l'image de H. Hill et de son ouvrage au titre révélateur : *The Roman Middle Class in the Republican Period* paru en 1952, à la suite d'une série d'articles sur le thème.

56. Nicolet 1966-1974, 1977 ; voir aussi Brunt 1967.

57. Nicolet 1980, 1984. Néanmoins, dans le cadre d'une synthèse générale, Nicolet 1991, p. 202-206, souligne l'existence de distinctions au sein de la plèbe, fondées notamment sur « la possession d'une spécialisation économique, d'une technique, et parfois de quelques instruments de production ». Ces développements ponctuels nuancent quelque peu l'opposition entre historiens de l'organisation censitaire et historiens des classes sociales.

58. Thébert 1980, part. p. 896-897 et 905 et les critiques, stimulantes et constructives, de Andreau 1980. Dans une perspective différente, les problèmes que pose l'identification de distinctions sociales à partir de la seule terminologie antique ont également été abordés par Harris 1988.

59. Veyne 2000 (réédité et enrichi en 2001 puis 2005).

60. Veyne 2000, p. 1173.

61. Veyne 2000, p. 1177-1179.

62. Tran 2007 a pu en éprouver les limites à propos des « petits métiers urbains ». Une reprise plus globale du dossier par Courrier 2014, p. 299-365, a proposé de recentrer la focale autour des catégories les plus aisées de la plèbe.

était pas moins fort intéressante. P. Veyne avait, pour la première fois, identifié un élément de hiérarchisation interne aux (et formulées par les) couches inférieures de la société romaine et, de ce fait, attiré l'attention sur l'intérêt de repenser la stratification trop simple qui avait prévalu jusqu'alors<sup>63</sup>.

Dans son sillage, de nombreux travaux ont tenté de mieux cerner l'ordonnement des catégories inférieures de la société romaine, souvent à grands renforts de concepts sociologiques. Au prix d'un certain schématisme, on peut opposer deux tendances. Une approche économique, développée notamment par E. Mayer, a posé l'existence d'une *middle-class*, définie par un comportement économique et un *ethos* de groupe distinct de celui de l'élite. Dans cette perspective, les Romains de richesse moyenne (sans parler des plus pauvres) se trouvent agglomérés comme l'ensemble des « *non-elite* » sous l'appellation générique d'« *ordinary Romans* »<sup>64</sup>. À rebours de cette démarche, une seconde approche, culturelle et centrée sur des pratiques (religieuses, sociales, économiques, politiques...), a voulu esquisser les contours d'une culture dite « populaire », indépendamment de la position sociale des acteurs considérés. D'où le titre de l'ouvrage publié par J. Toner<sup>65</sup>, lui-même dépendant de N. Horsfall<sup>66</sup>. Cette culture populaire aurait fédéré des individus de conditions diverses, dont les seuls points communs auraient été la non-appartenance à l'élite, elle-même très grossièrement définie, et donc une situation d'infériorité, voire de marginalité. Les « *ordinary Romans* » de J. R. Clarke<sup>67</sup>, la « *popular morality* » de T. Morgan<sup>68</sup>, les « *non-elite* » de J. Toner ou encore le « *mind world* » des « *invisible/ordinary Romans* » de R. Knapp<sup>69</sup> procèdent de ce postulat. De manière surprenante et largement inconsciente, se rejouent ainsi les débats autour de l'assignation sociale des formes culturelles qui avaient agité les historiens modernistes dans les années 1970, à la suite des travaux influents, mais discutés, de R. Mandrou et M. Bakhtin<sup>70</sup>.

Bien que différentes, les deux approches poursuivent le même objectif : penser à l'échelle de tout l'empire romain l'agencement de groupes très hétérogènes, dont l'identification n'a cessé d'être affinée au cours des dernières années<sup>71</sup>. En effet, dans les sociétés du monde romain, les facteurs de hiérarchie étaient multiples, synchroniques et non parallèles<sup>72</sup>. Il suffit de penser aux oppositions statutaires (naissance servile ou ingénue) ou civiques (jouissance de la citoyenneté, appartenance à un ordre privilégié) ; aux structurations socio-économiques qui se

63. Renvoyons notamment à la n. 1 de Veyne 2000, qui propose un utile et suggestif bilan historiographique.

64. Mayer 2012.

65. Toner 2009.

66. Horsfall 2003.

67. Clarke 2003.

68. Morgan 2007.

69. Knapp 2011.

70. Mandrou 1964; Bakhtin 1970 (1965). Ce re-jeu est surprenant car, dans le domaine de l'histoire moderne, le débat est aujourd'hui dépassé. On ne parle plus de « culture populaire », les études ayant, dès le milieu des années 1970, bien davantage porté sur les intermédiaires culturels et les processus de transformation et d'hybridation. Voir la récente mise au point de Kalifa 2010.

71. Voir *e.g.* Tran 2006, 2013 et 2016; Mouritsen 2011; Magalhães de Oliveira 2012; Courrier 2014 ou encore Vandevoorde 2014.

72. Pour reprendre une terminologie chère à C. Nicolet (Nicolet 1985).

posent en termes de ressources et de rapport au travail (journalier, salarié, maître artisan, entrepreneur...); voire aux pratiques culturelles. De ce point de vue, et comme l'a prudemment rappelé L. Grig dans l'introduction d'un récent ouvrage collectif sur les cultures populaires antiques, « *we need to avoid viewing Roman society in terms of a tiny 'élite' atop a huge, non-differentiated 'non-élite'*<sup>73</sup> ». Pour cette même raison, il ne va pas de soi que l'on puisse réduire tous les membres des couches inférieures à une unique catégorie culturelle, au seul prétexte de cette infériorité (sociale), par ailleurs nécessairement relative, par rapport aux élites<sup>74</sup>. La culture hybride de la *plebs media* telle qu'elle a été récemment redéfinie, à savoir une élite infra-équestre inscrite dans une hiérarchie propre à la ville de Rome, souligne même le danger qu'il y aurait à ignorer le positionnement social des acteurs dans la stratigraphie plébéienne pour interpréter leurs pratiques culturelles<sup>75</sup>. Mais dans le même temps, la multiplicité des critères de positionnement social n'empêche-t-elle pas justement d'établir une stratification simple qui, en particulier, distinguerait une « classe » ou une « plèbe » moyenne, ce qui n'est jamais qu'une autre façon de chercher des Romains ordinaires ? Les réactions mitigées aux livres de J. Toner et E. Mayer vont dans ce sens<sup>76</sup>. On aimerait bien savoir qui sont ces « *average people* », « *ordinary Romans* » et autres « *men in the street* », autrement dit, cerner, pour reprendre une interrogation récente, « *who is below* » et de qui nous sommes en train d'écrire l'histoire<sup>77</sup>. Ce type de généralisations est-il légitime et/ou utile sur le plan heuristique ? Peut-on se contenter d'une définition par défaut<sup>78</sup> ?

Ces questions constituent la toile de fond de notre recherche sur les Arlésiens, en particulier sur ceux que l'on pourrait considérer de prime abord (avant toute forme d'analyse) comme « ordinaires », car appartenant à la grande majorité de la population, étrangère aux élites de la colonie et de l'Empire. Le contexte arlésien semble propice, car les facteurs de hiérarchie sociale, juridique ou économique y sont multiples. Ainsi, dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., *Arelas* était déjà une ville importante<sup>79</sup>, à la société assez complexe et au peuplement divers. Puis en 46 ou 45 av. J.-C., la fondation d'une colonie romaine changea la donne de manière radicale, même si les vétérans de la Sixième Légion, eux-mêmes issus d'horizons

73. Grig 2017, p. 17-18, 32 et 36; dans le même ouvrage, voir par exemple Courier 2017 sur l'impossibilité de considérer trop simplement la plèbe de Rome au prisme de la « culture populaire ».

74. De manière suggestive, Grig 2017, p. 36 préfère d'ailleurs parler de « network of ancient popular cultures » (l'italique est dans le texte).

75. Courier 2014, p. 367-421.

76. Voir respectivement Aveline 2010 et Courier 2011, d'une part; Mouritsen 2012 et Smith 2015, d'autre part.

77. Sur ce courant historiographique connu sous le nom d'*History from Below* et ses renouvellements historiographiques récents, voir, entre autres, Hailwood 2013 et Cerutti 2015, p. 934-935. Sur son application à l'Antiquité, nous renverrons au colloque *Ancient History from Below : Possibilities and Challenges* tenu à l'Université de São Paulo en mars 2018.

78. Cerutti 2015, p. 934.

79. Une tessère nummulaire de 63 av. J.-C. (*CIL*, XII, 5695-1 = I<sup>2</sup>, 908), découverte à Trinquetteville au XVI<sup>e</sup> s. et perdue depuis, suggère la présence d'hommes d'affaires romains dans l'Arles précoloniale, de même que le savoir-faire des charpentiers de marine qui aidèrent César lors du siège de Marseille révèle l'existence d'un artisanat spécialisé dès une époque relativement haute (Caes., *Bell. Civ.*, I, 36, 4). Voir Tran 2014a, p. 104.

multiples<sup>80</sup>, s'installèrent dans une ville et sur un territoire déjà peuplés. Pendant longtemps, la condition sociale des colons et de leurs descendants fut donc en partie déterminée par le rapport de domination imposé aux habitants originels, les *incolae* gaulois.

Cependant, la société locale ne se résuma jamais à un simple face-à-face colonial, parce que le port d'Arles, qui en vint à raver à Narbonne le rang de premier port gaulois, assura une prospérité qui fit croître la population par des apports extérieurs. Dès lors, dans cette cité aux multiples facettes, l'objectif de dresser le portrait-robot de l'Arlésien « ordinaire » ressemble vite à une gageure. Or cette appréhension surgit justement parce que Arles est l'une des rares localités (en dehors de Rome) où une enquête critique paraît possible et potentiellement féconde. L'épigraphie locale rassemble environ neuf cents inscriptions pour le seul chef-lieu, auxquelles s'ajoutent celles du territoire, qui couvrent au total un spectre social étendu. Ces documents jettent, en particulier, un éclairage nourri sur le monde des métiers et, de manière plus large, sur des Arlésiens qu'*a priori* il serait en effet séduisant de qualifier de « moyens » ou « d'ordinaires » : ils étaient socialement inférieurs aux notables, mais supérieurs aux plus pauvres, dont la visibilité épigraphique est pour le moins réduite. Mais, dans quelle mesure cela fait-il d'eux des Arlésiens « communs », « normaux », « sans caractère remarquable » et donc « banals », voire archétypaux, pour reprendre les synonymes donnés par le *Trésor de la Langue Française* ou le *Dictionnaire de l'Académie française* ? Une réflexion menée autour du champ sémantique de l'adjectif « ordinaire » et de son application à l'Antiquité à partir du cas arlésien rend compte d'une facilité rhétorique dont l'utilité en tant qu'outil historique ne manque pas d'interroger.

### L'ARLÉSIEN « ORDINAIRE » : MOYEN OU SUPÉRIEUR ?

Partir à la recherche des Arlésiens « ordinaires » aboutit vite à des résultats dont les limites incitent à la réflexion. Ces résultats sont modestes en nombre, mais qui à l'habitude des sources antiques ne peut feindre une totale déception. Sur le plan qualitatif, les fruits de l'enquête sont aussi perturbants, dans le sens où seule la fraction supérieure des milieux examinés se laisse saisir. Autrement dit, cherchez des Romains ordinaires et, paradoxalement, vous ne trouverez guère que l'élite, ou les élites, des gens supposés ordinaires. Ainsi, la plèbe dite « moyenne » apparaît en fait comme supérieure, à Arles comme à Rome. Par exemple, l'épigraphie laisse une place de choix à des hommes d'affaires de haute volée, qui occupaient le sommet de la société portuaire. L'affranchi et sévir augustal G. Paquius Pardalas fut une figure emblématique de ce milieu, même si son autel funéraire, en marbre, ne le définit pas explicitement comme un *negotiator* (fig. 1)<sup>81</sup>. Néanmoins, sa condition personnelle et ses relations avec divers corps de métier tendent à le

80. Christol 2008, p. 132 (voir aussi *infra*).

81. *CIL*, XII, 700 : *D(is) M(anibus) | G(ai) Paqui Optati | lib(erti) Pardalae, IIIII(uiri) | Aug(ustalis) col(onia) Iul(ia) Pat(erna) Ar(elate), | patron(i) eiusdem | corpor(is) item patron(i) | fabror(um) naual(ium), utric(u)lar(iorum) | et centonar(iorum), C(aius) Paquius | Epigonus cum liberis suis, | patrono optime merito*. Sur cette inscription et les suivantes citées dans cette première partie, voir Christol, Tran 2014 et Tran 2016.



Fig. 1. Autel funéraire de G. Paquius Pardalas (MDAA, cliché de N. Tran).

désigner comme tel. Les charpentiers de marine, les utriculaire (des professionnels du transport) et les centonaires (des professionnels du textile) le choisirent comme patron. Or l'addition de ces titres souligne le poids des relations verticales dans la hiérarchisation de la plèbe d'Arles.

Les relations de ce type structuraient les milieux sociaux intermédiaires à l'échelle non seulement de la ville, mais aussi de la *ciuitas*<sup>82</sup>. Ainsi, l'armateur M. Frontonius Euporus fut le patron non seulement des navigateurs de la Durance, basés à Arles, mais aussi des utriculaire d'*Ernaginum*, une bourgade environnante<sup>83</sup>. Le rayonnement de ce curateur des naviculaires d'Arles dépassait le cadre de la colonie, puisque la cité d'Aix-en-Provence lui décerna le titre de sévir augustal. Alors, les négociants et les armateurs arlésiens étaient-ils des Arlésiens « ordinaires » ? La question pourrait paraître étrange, car les documents qui font connaître ces professionnels visent à les présenter comme des individus exceptionnels et, en particulier, comme supérieurs aux membres de collectivités clientes. Faut-il donc exclure les *negotiatores* et les *navicularii* du décompte des Arlésiens ordinaires ? Pourquoi pas, mais en multipliant les exclusions de ce type, notre étude serait bientôt privée d'objet, ou presque. En outre, cette démarche serait contestable sur le fond, car

82. Tran 2016.

83. CIL, XII, 982 : [D(is)] M(anibus), || M(arci) Frontoni Eupori, | IIIIIuir(i) Aug(ustalis) col(onia) Iulia | Aug(usta) Aquis Sextis, nauicular(ii) | mar(itimi) Arel(atensis), curat(oris) eiusd(em) corp(oris), | patrono nautar(um) Druen[ti]corum et utric(u)larior(um) | corp(oratorum) Ernaginens(i) um, | Iulia Nice, uxor, | coniugi carissimo.



**Fig. 2.** Le relief des débardeurs (Esp., I, 164)  
(MDAA, cliché de N. Tran).

elle ne prêterait pas une attention suffisante à la nature des épitaphes conservées et aux parcours individuels accomplis. Comme beaucoup d'armateurs et d'hommes d'affaires arlésiens, Pardalas et Euporus furent des esclaves, qui s'élevèrent dans leur société d'origine, dans les années postérieures à leur affranchissement. La question n'est donc pas seulement de juger s'ils étaient exceptionnels ou non, à leur mort, mais de tenter aussi de déterminer à partir de quand ils auraient cessé d'être « ordinaires ».

Il est indéniable que les sources conservées et l'épigraphie, en particulier, livrent de la population arlésienne une image déformée. Il s'agit d'une image lisse, dans laquelle n'apparaissent que des individus assez aisés, voire favorisés. Où sont les pauvres ? Où sont les travailleurs sans qualification ? Ils étaient pourtant indispensables à la bonne marche de l'économie portuaire, comme en témoignent notamment les milliers de tessons d'amphores découverts dans le Rhône<sup>84</sup>. Une foule devenue anonyme assurait le déchargement des marchandises, leur stockage, leur reconditionnement et leur réexpédition, à partir du point de rupture de charge que constituait le port fluvial. Le célèbre relief des débardeurs peut apparaître comme une rare et modeste exception à cette invisibilité (fig. 2). Toutefois, l'individu qui orchestra cette mise en scène du travail « ordinaire » n'avait sûrement rien d'un manutentionnaire. La sculpture devait orner le mausolée d'un riche personnage, peut-être d'un homme d'affaires. De même, le célèbre relief

84. Tran 2014a, p. 103-104.

découvert à Cabrières d'Aygues met en scène les haleurs probablement employés par un naute de la Durance qui, comme ses confrères, devait être basé à Arles<sup>85</sup>. Toutefois, leur représentation doit provenir du mausolée d'un propriétaire de vignobles. Au mieux, la visibilité de la population la moins favorisée est indirecte ou, comme nous allons le voir, collective.



Fig. 3. Stèle funéraire de M. Iulius Felix (MDAA, cliché de N. Tran).

Mais ne se méprend-on pas en s'interrogeant sur les Arlésiens dont les inscriptions évoquent les titres décernés par la cité ou des associations professionnelles, ou encore le statut de travailleurs spécialisés ? Les Arlésiens ordinaires ne sont-ils pas justement les « sans-grades », dépourvus de toute qualité distinctive mise en avant par l'épigraphie, à l'image de ces nombreuses épitaphes, simples dans leur forme (des stèles à fronton arrondi) comme dans leur texte, et qui ne véhiculent bien souvent que les noms du défunt, sans autre précision sur le métier, la famille, l'appartenance à une collectivité ou le rang social ? Une réponse affirmative à ces questions n'est, encore une fois, guère réjouissante, puisqu'elle aboutirait au constat que les Romains ordinaires sont, par essence, condamnés à échapper à toute connaissance précise. Cependant, même la catégorie – voire la non-catégorie – ainsi considérée donne des signes d'hétérogénéité et de hiérarchie. Ainsi, parmi les monuments funéraires d'Arles se détache une petite série de stèles funéraires à portraits, fabriquées dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle<sup>86</sup>. L'une fut acquise par l'affranchie Chia, pour elle et sa patronne, laquelle connut aussi la condition d'esclave dans la première moitié de sa vie<sup>87</sup>. M. Iulius Felix, affranchi de Marcus, en acheta une autre de son vivant, pour marquer la sépulture qu'il partagea

avec ses proches (fig. 3)<sup>88</sup>. Ces stèles finement sculptées devaient être des objets de prix, si bien qu'il paraît impossible de classer leurs commanditaires parmi les plus pauvres. En réalité, rien ne prouve que leur absence de titre et la sobriété du

85. Sur ce bas-relief (Esp., IX, 6699), voir Cavalier 2009.

86. Gaggadis-Robin, Heijmans 2015.

87. *CIL*, XII, 891 : [---]raniae Sex{s}t(i) l(i)bertae) | [Pb]ilemationi C(h)ia l(i)berta) | [si]bi et patronae | uiua fecit.

88. *BCTH*, 1908, 213 = *CAG*, 13-5, p. 264 : [---]us M(arci) l(i)bertus) Felix uiuos | [fecit s]ibi et Coeliae | [---] Maxumae et | [---]ae M(arci) f(i)liae) Pollae || [---] Potitus M(arcus) Iulius M(arci) f(i)lius) | ----- ? . À la dernière ligne, les deux premières lettres correspondant à la ligature d'un P et d'un O, il faut identifier le nom courant *Potitus* et se départir des lectures créant l'hapax *Optitus* : voir *EpRom* 2015\_22\_003.

formulaire funéraire découlent d'une condition inférieure à celle d'un membre d'association ou d'un travailleur spécialisé, désireux d'être présenté comme tel. Certes, la qualité d'un monument funéraire constitue un marqueur social très grossier, car rien ne dit que le goût prononcé ou la relative indifférence à l'égard de ce type d'objet était proportionnel à la richesse des uns et des autres. Mais il en allait de même pour l'appétence pour les titres civiques et leur affichage, comme pour la volonté de faire figurer son métier sur sa pierre tombale.

La société arlésienne était structurée par l'existence d'une multiplicité de fines hiérarchies. C'est pourquoi il ne suffit pas de décaler son regard d'un milieu à un autre, pour considérer une couche inférieure ou supérieure de la société arlésienne. Les stratifications étaient multiples, d'où l'impression récurrente de n'accéder qu'à la fraction supérieure de chaque milieu. Le cas des esclaves est exemplaire. Car au-delà d'une commune infériorité de statut juridique, sur le plan socio-économique, la documentation arlésienne met les mieux lotis en valeur<sup>89</sup>. À travers les *ministri Laribus* de Trinquetaille apparaissent des esclaves d'époque augustéenne disposant d'un pécule important, grâce à la bienveillance (sûrement intéressée) de leurs maîtres. En effet, quelques esclaves étaient régulièrement désignés comme desservants des *Compitalia*, la fête annuelle des Lares. Or, certaines années, les ministres des Lares formaient un petit groupe assez riche pour financer un monument commémoratif, sous la forme d'un autel ou d'une plaque de marbre, qu'ils installaient dans leur sanctuaire. Les esclaves les plus défavorisés, sinon les plus ordinaires, étaient incapables de réunir les ressources requises par un tel acte<sup>90</sup>. De même, le seul esclave arlésien connu par la tradition manuscrite, en l'occurrence par un fragment conservé au *Digeste*, présente un profil remarquable<sup>91</sup>. Il s'agit d'un *institor* du II<sup>e</sup> siècle, préposé au commerce de l'huile. Autorisé à emprunter les fonds nécessaires à son activité, il disposait d'une grande marge de manœuvre financière, qui se traduisait probablement par une réelle autonomie dans sa vie quotidienne. Enfin, à la fin du II<sup>e</sup> siècle et au début du III<sup>e</sup> siècle, l'esclave impérial Apronianus devait superviser le travail d'autres esclaves, en tant que *uilius* du bureau de la *Quadragesima Galliarum*<sup>92</sup>. Il était l'intendant du bureau des douanes et n'était donc pas un esclave « ordinaire » non plus, mais le supérieur hiérarchique de simples douaniers. On ignore malheureusement comment et où (peut-être hors d'Arles) commença sa carrière au service des princes.

L'épigraphie assure la plus grande visibilité à des individus qui ont souhaité mettre un titre ou une fonction distinctive en avant. Les *ministri Laribus* sont de ceux-là, de même que les *seuiri Augustales*, à une époque un peu plus basse et dans un milieu social supérieur. On peut leur adjoindre les titulaires d'autres sacerdoces, relevant du culte public ou non. Par exemple, dans le cours du I<sup>er</sup> siècle,

89. Tran 2014a.

90. Tran 2014a, p. 114-117.

91. *Dig.*, XIV, 3, 13 pr. (Ulp. XXVIII *ad ed.*). Voir Tran 2014b.

92. *CIL*, XII, 717 : *D(is) M(anibus), | Apronian|o Augg(ustorum trium) mn(ostrorum) | uerna, uili|co (quadragesimae) Gal(liarum), co|niugi pient |issimo Baed|ia Politice*. Voir France 2001, p. 24-27, n°1.



Fig. 4. Autel votif dédié à *Bona Dea* (MDAA, cliché de N. Tran).

Caiena Attice dédia un bel autel à *Bona Dea*, dont elle était la *ministra* (fig. 4)<sup>93</sup>. Sa condition d'affranchie invite à la placer à un niveau de la hiérarchie sociale inférieure à celui des élites locales. Toutefois, le regard porté sur cette prêtresse change radicalement, si nous modifions notre point de vue et considérons sa place dans la population servile. Parce que leur mention n'avait rien de systématique, les noms de métier apparaissent également comme des attributs distinctifs. Au-delà de l'affichage épigraphique, les savoirs professionnels distinguaient une minorité d'individus de la masse des travailleurs non qualifiés. Cela valait pour la population servile, comme parmi les hommes libres. Les esclaves Peregrinus et Dionysius purent se targuer de leur qualité respective de trésorier (*dispensator*) et de médecin<sup>94</sup>. De son côté, le charpentier de marine [C]oelius D[---] a peut-être préféré se présenter comme un *architectus naualis*, et non comme un *faber naualis*, parce qu'il attachait à la qualité d'architecte un prestige particulier<sup>95</sup>.

93. CIL, XII, 654 : *Bonae Deae*, | *Caiena Priscae lib(erta) Attice*, | *ministra*.

94. CIL, XII, 856 : *Peregrino*, | *Antistiae Piae* | *dispensatori*, | *Antistia Piae liberta* | *Cypare, contubernali* | *pientissimo*; CIL, XII, 725 : *D(is) M(anibus)* | *Dionysi* | *medici*, | *Iul(ius) Hermes*, | *alumno*.

95. CIL, XII, 723 : [--- Co]elius D[---], | [ar]chitectus nau[alis], | [sib]i et Coelio [---], | *Monimiae matr[i] et* | *Frontoni Nic[---]*.

En fait, l'*epigraphic habit* correspond bien souvent à une pratique de distinction, conçue pour souligner l'exception, et non pour signaler la norme. Faut-il s'en désoler et conclure que nous sommes condamnés à méconnaître les simples Arlésiens (si tant est que l'expression ait un sens) ? Une approche plus optimiste est tout de même possible. Elle consiste à penser que nos difficultés ne découlent pas seulement d'un manque de sources, mais aussi d'une complexité que les documents disponibles ont le mérite de laisser percevoir. En somme, il paraît difficile, pour ne pas dire dangereux, de vouloir cerner trop simplement le profil d'un Arlésien archétypal, à tout le moins à partir des données épigraphiques portant sur les individus. Sous cet angle, une attention prêtée aux groupes qui structuraient la société arlésienne pourrait-elle, à défaut d'être plus précise, constituer un outil plus adapté ?

### DE L'INDIVIDU AU GROUPE

Les Arlésiens les plus ordinaires étaient inférieurs aux personnages, dont la principale caractéristique était de disposer de ressources personnelles qui leur permettaient de se distinguer du commun, par leur condition et par la manière de l'afficher. D'une certaine manière, être ordinaire c'était se fondre dans la masse et donc être invisible, *individuellement* du moins. En ce sens, les mentions épigraphiques des Arlésiens les plus ordinaires sont furtives, car collectives, et donc pauvres en informations. Ainsi, derrière les *Sextani Arelatenses* se profilent les simples descendants de colons, qui honorèrent leurs patrons successifs : Precilius Pompeianus à Arles<sup>96</sup>, L. Cassius Longinus, consul en 30 apr. J.-C.<sup>97</sup> puis l'impératrice Faustine<sup>98</sup>, dans la capitale de l'Empire. Certes, le nom de *Sextani*, participant de la mémoire collective de la colonie, désignait l'ensemble du corps civique arlésien<sup>99</sup>. Certes, la population italienne lotie à Arles dut constituer un ensemble hétérogène dès son installation, sans quoi il serait difficile d'expliquer l'appartenance de notables arlésiens aux ordres supérieurs de la société romaine dès l'époque augustéenne<sup>100</sup>. Cependant, le fait de se reconnaître dans l'appellation de *Sextani* traduit la fierté de descendre de vétérans de César, récompensés de leur bravoure au terme de glorieuses campagnes<sup>101</sup>. Un tel sentiment fut celui d'Arlésiens

96. CIL, XII, 701 : [D(ecreto)] d(ecurionum), | [--P]recilio M(arci) f(ilio), | [Tere]t(ina) Pompeiano, | [ex qui]nq(ue) decurii(s), | munerar(io) fl(amini) pontif(ici), | [Sexta]ni Arelatenses | [muni]cipis optime de | [se me]rito patrono, | [hic s]tatuae honore | [cont]entus impendium | [rei] p(ublicae) remisit. Sur la restitution de cette inscription, voir Christol 2004, p. 107-110.

97. CIL, VI, 41045 : L(ucio) Cassio Longino, co(n)s(uli), | XVuir(o) sacris faciundis, | legato pro pr(aetore) Diui Augusti, | legato pro pr(aetore) Ti(beri) Caesaris Augusti, | Sextani Arelatenses, | patrono.

98. CIL, VI, 1006 : Diuae | Faustinae | Aug(ustae) | Sextani | Arelatenses.

99. Christol 2008, p. 126, 2013 et 2015, à propos des *Sextani Arelatenses*, mais aussi des *Septimani Baeterrenses* ou encore des *Decumani Narbonenses*. L'établissement des colonies de vétérans en Gaule méridionale avait constitué un moment essentiel de l'histoire de la province et une référence durable dans la mémoire de ces communautés qui demeurèrent toujours attachées au rappel de cette origine.

100. Christol 2008, p. 132, 191-201 et Christol *et al.* 2014. Pensons aussi aux centurions qui recevaient des lots plus importants.

101. Caes., *Bell. Alex.*, 77, 2.

qu'il est sans doute possible de qualifier d'ordinaires et assura, sur la longue durée, la cohésion d'une composante parmi d'autres de la population d'Arles.

À l'échelle des métiers du II<sup>e</sup> siècle et du début du III<sup>e</sup> siècle, une ligne de démarcation similaire passe entre les activités exercées par des individus assez aisés pour sortir régulièrement de l'anonymat et les autres, connus uniquement par des témoignages collectifs. Ainsi, les naviculaires apparaissent à la fois individuellement et collectivement, à la différence des lénunculaires et des centonaires. Les premiers étaient des bateliers qui assuraient notamment des liaisons entre le port fluvial d'Arles et ses avant-ports maritimes. Ils ne sont connus que depuis 2007, par un autel dédié collectivement au génie de leur *corpus* et par une statue de Neptune offerte par leur bienfaiteur P. Petronius Asclepiades<sup>102</sup>. De même, les professionnels du textile (les centonaires) ne sont connus que par le truchement d'un patron : G. Paquius Pardalas<sup>103</sup>. Leur secteur économique devait pourtant être dynamique, compte tenu de l'intensité des activités pastorales pratiquées dans la plaine de la Crau, notamment<sup>104</sup>.

De manière plus générale, les membres ordinaires des corps de métier restent souvent dans l'ombre. Même s'il y a des exceptions, parmi le *corpus* des *fabri tignuarii* notamment<sup>105</sup>, l'épigraphie tend à assurer davantage de visibilité aux responsables des associations qu'à leur plèbe. Au II<sup>e</sup> siècle, les communautés de ce type constituaient un cadre essentiel du tissu social arlésien<sup>106</sup>. Et sans doute étaient-elles encore plus nombreuses que ne l'indiquent les inscriptions connues à ce jour. Cependant, là encore, toutes n'étaient pas du même niveau social. Étant donné leur visibilité épigraphique tout à fait inégale, les *fabri nauales*, les *fabri tignuarii* et les *utricularii* étaient sans doute d'un rang supérieur à celui des *lapidarii Almanticensis*, des *centonarii* ou des *lenuncularii*<sup>107</sup>. Sans doute en allait-il de même de la visibilité dans l'espace urbain et du lustre de leurs lieux de réunion.

En outre, d'autres inscriptions arlésiennes, sans véritable équivalent dans les cités voisines, tendent à révéler l'existence de collectivités encore plus modestes. Les pierres et les inscriptions qui s'y rapportent sont elles-mêmes d'une facture très médiocre. Dans ce groupe, M. Christol s'est intéressé à la stèle de Maximinius Festus (fig. 5)<sup>108</sup>. L'épithète n'est pas d'une interprétation aisée, car « *pausar(ii) Isidis* » peut aussi bien être un génitif singulier qu'un nominatif pluriel<sup>109</sup>. Le document révèle tout de même l'existence d'une association culturelle, dont le prestige et la composition sociale étaient sans doute inférieurs à celui des principaux *corpora*

102. Christol, Fruyt 2009, p. 107-108 (d'où *AE*, 2009, 823) : ----- | [*Genio cor|po*]ris len[*u*]nclari | *sacrum*; Christol, Fruyt 2009, p. 104-107 (*AE*, 2009, 822) : *Numinibus Auggg(ustorum) nnn(ostorum)*, | *honori corporis renunclariorum*, *P(ublius) Pe|tronus Asclepiades donum dedit*. Voir aussi Christol 2010, p. 409-412 et Christol, Tran 2014, p. 17-20.

103. Sur les associations de ce type dans l'Occident romain, voir Liu 2009.

104. Badan, Brun, Congès 1995.

105. *CIL*, XII, 714, 722, 726, 728, 736, 738.

106. Christol 2008, p. 182-187.

107. Christol 2010, p. 409; Tran 2016.

108. *CIL*, XII, 734 : *D(is) M(anibus) | Maximini | Festi pausar(ii) | Isidis t(itulum) p(osuerunt) Arel(atenses) | collegae*.

109. Christol 2010, p. 412-413.

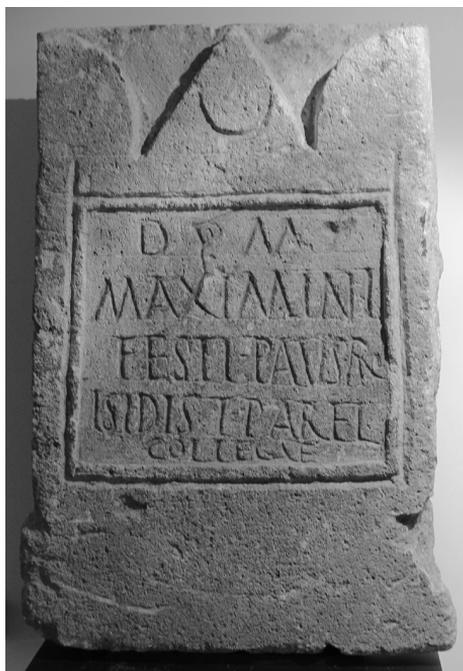


Fig. 5. Stèle funéraire de Maximinius Festus (MDAA, cliché de N. Tran).

professionnels<sup>110</sup>. Un constat similaire s'impose devant un petit autel découvert dans le Rhône en 2001<sup>111</sup>. Il correspond au monument funéraire dédié par des *partiarum* à leur collègue : l'esclave Hermias. Ces personnages formaient probablement une modeste association funéraire, partageant une sépulture collective. Ainsi, élever les membres ordinaires et le plus souvent anonymes des associations ou collectivités « modestes » ou « moyennes » au rang de figures emblématiques de l'Arlésien ordinaire pourrait apparaître comme une position consensuelle. Toutefois, aussi fugaces et peu instructives soient-elles, les sources disponibles placent les associations connues au sein d'une hiérarchie particulière. Et il serait arbitraire de juger telle association et ses membres plus « ordinaires » que les autres.

Un dernier élément peut encore être souligné : l'invisibilité globale du territoire arlésien, à l'exception, par exemple, des *Auatici* de Martigues mentionnés par Pline<sup>112</sup>. Leur communauté aurait un temps conservé le droit latin, si bien qu'elle échappait à l'autorité coloniale, au même titre que plusieurs agglomérations

110. À titre de comparaison, à Lyon, *CIL*, XIII, 1734, suggère l'existence d'une hiérarchie entre le très officiel *corpus fabrum tignuariorum* et les *artifices tectores*, qui semblent former un groupe beaucoup plus informel. *Fabri tignuarii* et *tectores* partageaient néanmoins une sépulture collective.

111. *AE*, 2003, 1079 : *D(is) M(anibus) | Ermie, | partiarum | colleg(a)e | posuerunt*. Heijmans 2003 ; Christol 2010, p. 413-414 ; Laubry 2012, p. 111-112 ; Tran 2016, p. 256 et 273.

112. Plin., *H.N.*, III, 5. Voir Chastagnol 1997, p. 59 puis Faudot 2006, p. 116, n. 8 pour la bibliographie.

proches de Béziers<sup>113</sup>. L'homogénéisation de l'*ager* arlésien fut très progressive et sa population indigène n'a laissé que très peu de traces<sup>114</sup>. Aussi, pour reprendre les propos de M. Christol : « il est (...) difficile de retrouver l'organisation de ces communautés indigènes. Faute de documents écrits, on ne sait pas quelles étaient les formes de leur fonctionnement dans le cadre de la subordination juridique à la colonie de droit romain. Elles se trouvent à un horizon inférieur de la vie civique, comparable à celui des associations les plus modestes<sup>115</sup>. » C'est précisément là que les choses se compliquent : loin d'offrir une étanchéité ou une équivalence parallèle uniforme d'un étage à l'autre de telle ou telle hiérarchie, le paysage arlésien livre au contraire des éléments de recouvrements inattendus et complexes.

### D'UNE HIÉRARCHIE À L'AUTRE : ENTRECROISEMENTS ET INVERSIONS

Si l'adjectif « ordinaire » sert à désigner des individus étrangers aux catégories sociales supérieures, force est de constater que les catégories sociales intermédiaires et inférieures étaient multiples et, surtout, hétérogènes. En se remémorant le schéma proposé par P. Veyne dans son article classique sur la *Vie de Trimalcion*, on pourrait penser à des hiérarchies parallèles, structurant des milieux étanches les uns par rapport aux autres<sup>116</sup>. Cependant, à les observer de plus près, les hiérarchies se recourent, se croisent, voire s'inversent complètement. Et ces agencements posent des problèmes d'interprétation. Comment comparer la dignité d'un affranchi parvenu au sévirat à la condition d'un ingénu aisé, mais sans lien avec les institutions civiques ? D'un point de vue économique, les deux individus pouvaient vivre dans une certaine opulence. Pour le reste, tout dépendait probablement de la perspective adoptée et donc de points de vue subjectifs. L'attrait pour les honneurs civiques était inégal, comme A. Tchernia l'a souligné pour les milieux commerciaux<sup>117</sup>. Le jugement de valeur porté sur le passé servile de la plupart des sévirs augustaux devait varier aussi.

Le cas arlésien est intéressant, car il permet d'aller au-delà d'affirmations somme toute assez vagues. Ainsi, une étude prosopographique antérieure a cru déceler un clivage dans le monde du travail arlésien (tab. 1)<sup>118</sup>. L'anthroponymie invite, en effet, à distinguer deux groupes. Les *cognomina* latins sont bien représentés dans le premier, qui rassemble des individus exerçant d'autres métiers que l'armement maritime et le commerce. En revanche, deux naviculaires connus sur trois portent des *cognomina* grecs, de même que les trois quarts des *seuiri Augustales*, alors qu'aucune des quelques 900 inscriptions d'Arles ne mentionne de commerçant au long cours : *negotiator* ou *mercator*<sup>119</sup>. Il est d'autant plus vraisemblable que

113. Christol 2008, p. 127.

114. Elles ont été utilement rassemblées par Christol 2008, p. 127-129.

115. Christol 2008, p. 132-133.

116. Veyne 1961.

117. Tchernia 2011, p. 84-90.

118. Tran 2016, p. 263-267. Voir aussi Christol 2010, p. 415.

119. La récente découverte de Fos, relative à un *nauclerus* qui offrit un autel ou un piédestal à une association de *negotiantes subaediani* du port, n'en est que plus importante. Voir Courrier 2015 et Marty, Courrier, Bromblet, 2016.

de tels professionnels « se cachent » derrière les *seuiri Augustales* attestés et, en particulier, derrière ceux cumulant richesse et mobilité géographique. Dans la mesure où la mention explicite du statut n'était plus la norme au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle et que l'onomastique ne peut donner qu'une vision très grossière d'un échantillon par ailleurs ténu, toute hypothèse ne peut être avancée qu'avec prudence. Pourtant, il ne paraît pas illégitime de supposer que la proportion d'ingénus aurait été plus élevée dans des métiers – comme la construction, la charpenterie de marine ou le transport fluvial, par exemple – qui pouvaient garantir une certaine aisance. En revanche, la proportion d'affranchis aurait été plus forte dans les métiers les plus lucratifs, de l'armement maritime et du grand commerce. Ces activités demandaient des capitaux que de riches patrons pouvaient fournir. Ainsi, sur le plan socio-professionnel, l'élite de la population servile, proche de membres de l'élite indirectement intéressés aux affaires commerciales, semble occuper une place supérieure à celle des ingénus aisés, comme si la hiérarchie du monde du travail inversait le clivage juridique entre les hommes nés libres ou esclaves.

Membres d'associations professionnelles	<i>Seuiri Augustales</i>
L. Secundius <b>Eleuther</b> ( <i>naucularius</i> et <i>seuir Augustalis</i> ) M. Frontonius <b>Euporus</b> ( <i>naucularius</i> et <i>seuir Augustalis</i> )	
Q. Capitonius Probatas ( <i>naucularius</i> ) L. Avent. Avitianus ( <i>fab. tignuarius</i> ) Q. Candidius Benignus ( <i>fab. tignuarius</i> ) T. Flavius Titus ( <i>fab. tignuarius</i> ) L. Iulius Augustalis ( <i>fab. tignuarius</i> ) Pompeius Lucidus ( <i>fab. tignuarius</i> ) C. Publicius Bellicus ( <i>fab. tignuarius</i> ) Caecilius Niger ( <i>fab. naualis</i> ) C. Iulius Pomp[---] ( <i>fab. naualis</i> ) Aur. Septimius <b>Demetrianus</b> ( <i>nauta</i> ) L. Iulius Secundus ( <i>nauta</i> ) Iulius <b>Eumenes</b> ( <i>utricularius</i> ) M. Iunius Messianus ( <i>utricularius</i> ) Sex. Iulius Valentinus ( <i>lapidarius</i> )	Aebutius <b>Agatho</b> Sex. Alfius Vitalis Florens Q. Cornelius Marcelli lib. <b>Zosimus</b> C. Fabius C. lib. <b>Hermes</b> C. Iulius Fortunatus L. Pacullius <b>Ephoebicus</b> G. Paquius Optati lib. <b>Pardalas</b> P. Publicius <b>Eutyclus</b> P. Sextius Florus M. Silenius <b>Symphorus</b> L. Subrius La[---]

Dans la colonie d'Arles, une autre ligne de partage apparaît comme bien moins rectiligne que l'on pourrait le présupposer. Il s'agit du clivage entre les *coloni* (les colons et leurs descendants), d'une part, et les *incolae* (les habitants originels du territoire arlésien et leurs descendants), d'autre part. En théorie ou, plus exactement observées de loin, les choses semblent simples. Durant le siècle et demi suivant la fondation de la colonie, l'indigène ordinaire était un pérégrin qui, en qualité d'*incola*, était exclu du *numerus colonorum*. Il était dépourvu de droits politiques et n'était pas un Arlésien au sens strict. Ce clivage hiérarchique aurait fini par disparaître au II<sup>e</sup> siècle, avec l'accès des *incolae* à la citoyenneté romaine

et au *numerus colonorum*<sup>120</sup>. Ainsi, à travers la distinction entre les *coloni* d'origine italienne et les *incolae* gaulois, apparaîtraient deux groupes distincts, placés dans un rapport hiérarchique et disposant chacun de sa propre hiérarchie. Toutefois, les réalités antiques étaient plus complexes. Des descendants de Gaulois appartenant aux « *foreign clientelae* » des *imperatores* de la fin de la République, et à ce titre promus à la citoyenneté romaine à date haute, semblent avoir été intégrés à la colonie, dès sa fondation. L'exemple le plus tangible est celui des *A. A. Pompeii Paulini*, père et fils, connus par Sénèque et Pline l'Ancien, vraisemblablement descendants de familles aristocratiques indigènes qui reçurent le droit de cité romaine du Grand Pompée, à l'instar des Voconces de la famille de l'historien Trogue Pompée<sup>121</sup>. En outre, dès l'époque augustéenne, des familles indigènes, dotées de la citoyenneté romaine, ont donné des notables à la colonie d'Arles. Connu par le pont inscrit qui donnait accès à son mausolée, L. Donnius Flavos fut flamme de Rome et d'Auguste, bien que son gentilice patronymique trahisse son origine gauloise<sup>122</sup>. Ainsi, dans la hiérarchie civique de la colonie d'Arles, un descendant de colon « ordinaire » pouvait occuper une place inférieure à celle d'un notable d'origine indigène. Et ce dernier était supérieur au simple pérégrin en tout point : par sa richesse, son intégration civique et son statut juridique.

Par la suite, l'accès des *incolae* à la citoyenneté romaine a entraîné leur intégration à la colonie, sur le plan juridique. Pour autant, les hiérarchies des *coloni* et des *incolae* ne se sont sans doute pas simplement fondues en une seule. L'inscription des *pagani pagi Lucreti* tend à souligner le décalage entre le droit et les réalités quotidiennes<sup>123</sup>. Les *pagani pagi Lucreti* vivaient aux marges du territoire arlésien, à l'opposé du chef-lieu de la colonie. Leur bourgade, établie autour de Saint-Jean-de-Garguier et de Gémenos, dans la vallée de l'Huveaune, a laissé plusieurs épitaphes de pérégrins, du 1<sup>er</sup> siècle, et de citoyens romains de fraîche date, réalisées plus tard<sup>124</sup>. Or une inscription gravée pendant ou peu après le principat d'Antonin le Pieux révèle que ces habitants des confins peinaient à se faire reconnaître l'accès gratuit aux thermes du chef-lieu, que leur qualité d'Arlésiens devait pourtant leur

120. Tran 2015, p. 498-499.

121. Christol 2008, p. 196-197, évoque aussi une possible origine étrusque.

122. *CIL*, XII, 647 (répétée sur les faces externes des deux arcs) : *L(ucius) Donnius C(ai) f(ilius) Flauros, flamen Romae | et Augusti testamento fieri iussit, | arbitrato C(ai) Donnei Venae et C(ai) Attei Rufei*. Christol 2008, p. 132, fait remarquer que les deux exécutants du testament appartiennent eux aussi à l'aristocratie indigène, tôt intégrée par l'acquisition du droit de cité et très à l'aise avec les normes juridiques du droit testamentaire romain.

123. *CIL*, XII, 594 : [*P*] *agani pagi Lucreti qui sunt fini | bus Arelatensium loco Gargario, Q(uinto) Cor(nelio) | Marcelli lib(erto) Zosimo, IIIIIuir(o) Aug(ustali) col(onia) Iul(ia) | Paterna Arelate, ob honorem eius. Qui notum (sic) fecit | iniuriam nostram omnium saec[ulor]um sacra | tissimo principi T(ito) Aelio Antonino [Aug(usto) Pio. Tè]r Romae | misit, per multos annos ad praesides pr[ouinci]ae perse | cutus est iniuriam nostram suis in[pensis e]t ob hoc | donauit nobis inpendia quae fecit, ut omnium saecu | lorum sacratissimi principis Imp(eratoris) Caes(aris) Antonini Aug(usti) Pii | beneficia durarent permanerentque quibus frueremur | [oleo] et balineo gratuito quod ablatum erat paganis | quod usi fuerant amplius annis XXXX*. La restitution est celle de Christol 2004, p. 87 et 95, qui diffère de Gascou 2000a (d'ou *AE*, 2000, 883) à l'avant-dernière ligne ([*aquis*] et non [*oleo*]).

124. Gascou 2000b.

garantir<sup>125</sup>. Les habitants d'Arles et les autorités coloniales devaient avoir du mal à reconnaître comme de parfaits compatriotes des Gaulois issus de campagnes éloignées. Pourtant, la promotion juridique de leur collectivité était vieille d'au moins quatre décennies. Les tensions et les négociations évoquées montrent la difficulté des *pagani* à obtenir d'être traités sur un pied d'égalité, et non comme des Arlésiens de seconde zone. Or le profil de l'individu qui les aida dans leur démarche est remarquable. Ces descendants de pérégrins, et donc d'hommes libres, se donnèrent un ancien esclave pour protecteur, en la personne du sévir augustal Q. Cornelius Zosimus<sup>126</sup>. S'agissait-il d'un *negotiator*, retiré à la campagne après avoir fait fortune ? On ne sait et Zosimus pourrait tout aussi bien avoir été le procurateur d'un riche propriétaire foncier<sup>127</sup>. En tout cas, ce personnage fut sûrement choisi pour sa haute condition. Elles en faisaient un personnage « extraordinaire » au sein du *pagus*. Ce seul exemple illustre donc comment des hiérarchies distinctes pouvaient à la fois s'entrecroiser et donner un caractère relatif à chacune d'entre elles.

### LA NOTION D'ARLÉSIEN « ORDINAIRE » A-T-ELLE UN SENS ?

Les conclusions à tirer revêtent un caractère paradoxal qui tient tout d'abord à la multiplicité des hiérarchies existantes et, surtout, à la complexité de leurs relations réciproques : employée de manière absolue, la notion d'Arlésien « ordinaire » prend un sens dans une perspective d'histoire sociale englobante, centrée sur l'élite. Toutefois, elle ne dit finalement rien – ou presque – de la stratification, ou plutôt des différents types de stratification qui ont structuré le tissu social arlésien, des aspirations et des valeurs qui furent celles des habitants de la colonie, et du positionnement relatif de chacun d'eux au sein de ces différentes hiérarchies. Pour qui cherche à restituer cette complexité que les sources arlésiennes ont le mérite de laisser percevoir, pour qui cherche à rendre compte de ces hiérarchisations, où les questions de statut social ou juridique, où les origines géographiques, les liens familiaux, professionnels ou vicinaux s'entremêlaient pour forger des sous-groupes qui présentaient à leur tour des nuances de cultures différentes, la notion d'Arlésien « ordinaire », comme celle de Romain « invisible » ou « moyen », ne peut au mieux servir que de point de départ à des enquêtes qui aboutissent vite à l'éclater. Pour cette raison, le recours à cet outillage conceptuel généraliste pourrait peut-être revêtir une forme d'intérêt en déplaçant l'analyse sur le terrain de la culture et des identités, mais en prenant en compte, cette fois-ci, la conscience que les Romains eux-mêmes pouvaient avoir de ces différentes hiérarchies et de

125. Pour une autre interprétation (un conflit local, limité au *pagus Lucretius*), voir Gascou 2000a, p. 290-292. *Contra*, voir Jacques 1990, p. 63-64 et, surtout, Christol 2004, p. 85-102, qui reprend la discussion point par point. Voir aussi Faudot 2006.

126. Toutefois, comme le remarque Christol 2004, p. 97-99, l'affaire avait sans doute été réglée avant qu'il n'obtienne le sévirat, si c'est à l'occasion de l'acquisition de cet honneur, qui le mettait en avant dans la colonie, que s'exprima la reconnaissance de ses obligations auxquels il s'était dévoué en vue de se constituer appuis et clientèle.

127. Même si Christol 2004, p. 99 a raison de souligner que cette hypothèse est rendue moins probable par le fait que le patron de Zosimus aurait sans doute été le destinataire privilégié de l'hommage.

leurs relations contradictoires, en se positionnant donc au niveau des individus et surtout du regard qu'ils pouvaient porter sur leur propre situation et celles de leurs pairs ou de leurs supérieurs<sup>128</sup>, en sériant autant que possible ce qui relevait de stratégies discursives et ce qui ressortissait au sentiment d'appartenance et à la hiérarchie sociale. En effet, dans une société aussi normative que celle de Rome<sup>129</sup>, la dissolution des stratifications sociales dans le paradigme de la communication (le *linguistic turn*) ne paraît pas un modèle entièrement pertinent. Sous cet angle, réfléchir en termes de cultures et d'idéologies de groupes ne relève pas (ou pas seulement) d'un regard *etic* ou d'une construction intellectuelle<sup>130</sup>. Il s'agit toutefois là d'une problématique différente, à la faisabilité incertaine<sup>131</sup>.

La notion d'Arlésien « ordinaire » présente encore un caractère paradoxal dès lors que l'on change d'échelle. L'homme de métier arlésien apparaît très souvent comme un *corporatus*. C'est nettement moins évident, par exemple, à Narbonne, pour des raisons documentaires sans doute : l'épigraphie de Narbonne est plus précoce et vraisemblablement antérieure au plus grand développement des associations en Gaule, durant les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. Toutefois, même en se concentrant sur cette période, un foisonnement similaire ne se retrouve pas dans les mêmes proportions à Narbonne et à Arles. Notre perception de ce que peut être un Romain « ordinaire » s'en trouve inévitablement modifiée. Les hiérarchies dans lesquelles s'insèrent ces individus ne présentent pas le même agencement. Dans le même temps, on peut se demander si le moindre développement des collèges n'a pas pu « niveler » le tissu social en limitant l'émergence et la visibilité d'individus plus remarquables et moins ordinaires que d'autres. De même, à Lyon, les « étrangers » (Gaulois, Italiens, Orientaux allogènes) sont plus visibles dans le milieu négociant qu'à Arles, même si quelques Arlésiens « venus d'ailleurs » ou en rapport avec d'autres cités sont connus. Le *negotiator* lyonnais « ordinaire » est souvent originaire d'une cité de Gaule septentrionale. Autrement dit, le profil « moyen » y est peut-être moins difficile à esquisser qu'à Arles, où la diversité paraît avoir été la norme. Il demeure *in fine* que l'on ne dispose pas à l'heure actuelle d'un outillage conceptuel à même de rendre compte de cette complexité, que ce soit à Arles ou à une échelle plus vaste, celle de l'Empire. Toutefois, qui s'intéresse à l'intelligibilité des sociétés antiques davantage qu'aux instruments conceptuels imparfaits qui, cahin-caha, permettent de progresser vers elle, ne peut trop s'affliger de ce constat.

Cyril Courrier  
Aix Marseille Université,  
CNRS, Centre Camille Jullian  
Aix-en-Provence, France

Nicolas Tran  
Université de Poitiers

128. Dans la veine des travaux du sociologue R. Hoggart notamment : Hoggart 1986 (1957).

129. En dernier lieu, voir Itgenshorst, Le Doze 2017.

130. Comme S. Cerutti a pu l'affirmer récemment, mais pour d'autres périodes il est vrai (Cerutti 2015).

131. La mention fugace des *Sextani* en constitue sans doute un exemple. À partir du cas de la mégapole, c'était aussi le sens de la démarche initiée dans Courrier 2014.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alföldy 1984 : G. Alföldy, *Römische Sozialgeschichte*, Wiesbaden, 1984 (1<sup>re</sup> éd., 1975).
- Andreau 1980 : J. Andreau, « Réponse à Yvon Thébert », *Annales ESC*, 35, 1980, p. 912-919.
- Aveline 2010 : J. Aveline, "Rev. of J. Toner, *Popular Culture in Ancient Rome*", *BMCR*, 2010.11.11 : <http://bmcr.brynmawr.edu/2010/2010-11-11.html>
- Bakhtin 1970 : M. Bakhtin, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, trad. française, Paris, 1970 (1<sup>re</sup> éd., 1965).
- Badan, Brun, Congès 1995 : O. Badan, J.-P. Brun, G. Congès, « Les bergeries romaines de la Crau d'Arles. Les origines de la transhumance en Provence », *Gallia*, 52, 1995, p. 263-310.
- Brunt 1967 : P. A. Brunt, « Les *equites* romains à la fin de la République », *Annales ESC*, 22, 1967, p. 1090-1098.
- Carcopino 1936 : J. Carcopino, *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*, Paris, 1936.
- Cavalier 2009 : O. Cavalier, « La scène de halage de Cabrières-d'Ayguès », dans L. Long, P. Picard (éd.), *César. Le Rhône pour mémoire*, Arles, 2009, p. 35.
- Cerutti 2015 : S. Cerutti, « Who is below ? E. P. Thompson, historien des sociétés modernes : une relecture », *Annales HSS*, 70, 2015, p. 931-956.
- Chastagnol 1997 : A. Chastagnol, « Les cités de Gaule Narbonnaise. Les statuts », dans M. Christol, O. Masson (éd.), *Actes du X<sup>e</sup> congrès international d'épigraphie grecque et latine (4-9 octobre 1992)*, Paris, 1997, p. 51-73.
- Christol 2004 : M. Christol, « Notes d'épigraphie 7-8 », *CCG*, 15, 2004, p. 85-119.
- Christol 2008 : M. Christol, « Colonie de vétérans et communautés indigènes » (p. 125-134) ; « Les bienfaits de la paix romaine : le développement économique et social d'une agglomération tournée vers l'échange » (p. 179-187) ; « La vie politique : les formes de la notabilité » (p. 191-201), dans J.-M. Roquette (éd.), *Arles : histoire, territoires et cultures*, Paris, 2008.
- Christol 2010 : M. Christol, « Formes de la vie économique et formes de la vie sociale à Arles au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle : sources et travaux récents », in M. Silvestrini (ed.), *Le tribù romane. Atti della XVI<sup>e</sup> Rencontre sur l'épigraphie (Bari, 2009)*, Bari, 2010, p. 405-416.
- Christol 2013 : M. Christol, « Histoire et mémoire en Gaule méridionale », *Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier*, Séance publique du 4 mars 2013, [http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie\\_edition/fichiers\\_conf/CHRISTOL2013.pdf](http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/CHRISTOL2013.pdf)
- Christol 2015 : M. Christol, « *Pacensis* : les noms de la cité de Fréjus et l'histoire coloniale sous Auguste », *MEFRA*, 127/2, 2015, p. 535-553.
- Christol *et al.* 2014 : M. Christol, P. Faure, M. Heijmans, N. Tran, « Les élites de la colonie et de l'Empire à Arles, au début du Principat : nouveaux témoignages épigraphiques », *Chiron*, 44, 2014, p. 341-391.
- Christol, Fruyt 2009 : M. Christol, M. Fruyt, « Neptune : étude épigraphique », dans L. Long, P. Picard (éd.), *César. Le Rhône pour mémoire*, Arles, 2009, p. 104-109.
- Christol, Tran 2014 : M. Christol, N. Tran, « *Tituli et signa collegiorum* en Gaule méridionale et ailleurs. Réflexions sur le décor des sièges de collèges à partir du cas arlésien », dans S. Augusta-Boularot, E. Rosso (éd.), *Signa et tituli 2. Corpora et Scholae : Lieux, pratiques et commémoration de la vie associative en Gaule méridionale et dans les régions voisines*, Nîmes, 2014, p. 15-31 [= *Bulletin de l'École de Nîmes*, 31].

- Clarke 2003 : J. R. Clarke, *Art in the Life of Ordinary Romans : Visual Representation and Non-Elite Viewers in Italy, 100 B.C.-A.D. 315*, Berkeley, 2003.
- Courrier 2011 : C. Courrier, « “Une” culture populaire dans l’Antiquité romaine ? Quelques remarques sur l’ouvrage de J. Toner, *Popular Culture in Ancient Rome* », *AntTard*, 19, 2011, p. 333-338.
- Courrier 2014 : C. Courrier, *La plèbe de Rome et sa culture (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)*, Rome, 2014.
- Courrier 2015 : C. Courrier, « Une inscription inédite de Fos-sur-Mer : la (vraisemblable) dédicace d’un *nauclerus* à la divinité tutélaire et au Génie de *negotiantes subaediani* », *RAN*, 48, 2015, p. 9-30.
- Courrier 2017 : C. Courrier, “Plebeian Culture in the City of Rome, from the Late Republic to the Early Empire”, in L. Grig (ed.), *Popular Culture in the Ancient World*, Cambridge, 2017, p. 107-128.
- Faudot 2006 : M. Faudot, « Le *pagus Lucretius* dans la mosaïque juridique du *territorium* de la colonie d’Arles », dans A. Gonzales, J.-Y. Guillaumin (éd.), *Autour des Libri coloniarum. Colonisation et colonies dans le monde romain*, Besançon, 2006, p. 115-121.
- France 2001 : J. France, *Quadragesima Galliarum : l’organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l’Empire romain (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C./III<sup>e</sup> siècle après J.-C.)*, Rome, 2001.
- Gaggadis-Robin, Heijmans 2015 : V. Gaggadis-Robin, M. Heijmans, « Espaces et monuments funéraires en Arles : autour des stèles à portraits », dans S. Augusta-Boularot, E. Rosso (éd.), *Signa et tituli. Monuments et espaces de représentations en Gaule méridionale*, Aix-en-Provence, 2015, p. 123-143.
- Gascou 2000a : J. Gascou, « L’inscription de Saint-Jean-de-Garguier en l’honneur du sévir augustal Q. Cornelius Zosimus », *MEFRA*, 112, 2000, p. 279-295.
- Gascou 2000b : J. Gascou, « Le gentilice *Vritius*. Remarques sur l’onomastique du *pagus Lucretius* (territoire oriental d’Arles) », *ZPE*, 130, 2000, p. 223-231.
- Grig 2017 : L. Grig, “Introduction : Approaching Popular Culture in the Ancient World”, in L. Grig (ed.), *Popular Culture in the Ancient World*, Cambridge, 2017, p. 1-36.
- Hailwood 2013 : M. Hailwood, “Who is below ?”, in M. Hailwood, B. Waddell (ed.), *The Future of History from Below : An Online Symposium*, 2013, <https://manyheadedmonster.wordpress.com/2013/07/19/who-is-below/>.
- Harris 1988 : W. V. Harris, “On the Applicability of the Concept of Class in Roman History”, in T. Yuge, M. Doi (ed.), *Forms of Control and Subordination in Antiquity*, Leiden, 1988, p. 598-611.
- Heijmans 2003 : M. Heijmans, « Récentes découvertes épigraphiques dans le Rhône à Arles (Bouches-du-Rhône) », *RAN*, 36, 2003, p. 377-381.
- Hill 1952 : H. Hill, *The Roman Middle Class in the Republican Period*, Oxford, 1952.
- Hoggart 1986 : R. Hoggart, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, trad. française, Paris, 1986 (1<sup>re</sup> éd., 1957).
- Horsfall 2003 : N. Horsfall, *The Culture of the Roman Plebs*, trad. anglaise, London, 2003 (1<sup>re</sup> éd., 1996).
- Itgenshorst, Le Doze 2017 : T. Itgenshorst, P. Le Doze (éd.), *La norme sous la République et le Haut-Empire romains. Élaboration, diffusion et contournements*, Bordeaux, 2017.
- Jacques 1990 : F. Jacques, *Les cités de l’Occident romain*, Paris, 1990.
- Kalifa 2010 : D. Kalifa, « Culture savante/Culture populaire », dans C. Delacroix, F. Dosse, P. Garcia (éd.), *Historiographies : Concepts et débats. II*, Paris, 2010, p. 995-999.

- Knapp 2011 : R. C. Knapp, *Invisible Romans*, Cambridge (Mass.), 2011.
- Laubry 2012 : N. Laubry, « *Ob sepulturam* : Associations et funérailles en Narbonnaise et dans les Trois Gaules sous le Haut-Empire », dans M. Dondin-Payre, N. Tran (éd.), *Collegia : Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, 2012, p. 103-133.
- Liu 2009 : J. Liu, *Collegia Centonariorum : The Guilds of Textile Dealers in the Roman West*, Leiden – Boston, 2009.
- Magalhães de Oliveira 2012 : J. C. Magalhães de Oliveira, *Potestas populi. Participation populaire et action collective dans les villes de l'Afrique romaine tardive (vers 300-430 apr. J.-C.)*, Turnhout, 2012.
- Mandrou 1964 : R. Mandrou, *De la culture populaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La bibliothèque bleue de Troyes*, Paris, 1964.
- Marty, Courrier, Bromblet 2016 : F. Marty, C. Courrier, P. Bromblet, « Note complémentaire sur l'origine de la dédicace d'un *naulerus* découverte à Fos-sur-Mer », *RAN*, 49, 2016, p. 367-372.
- Mayer 2012 : E. Mayer, *The Ancient Middle Classes : Urban Life and Aesthetics in the Roman Empire, 100 BCE-250 CE*, Cambridge (Mass.) – London, 2012.
- Ménard 2004 : H. Ménard, *Maintenir l'ordre à Rome (II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.)*, Seyssel, 2004.
- Meslin 1978 : M. Meslin, *L'homme romain des origines au I<sup>er</sup> siècle de notre ère*, Paris, 1978.
- Morgan 2007 : T. Morgan, *Popular Morality in the Early Roman Empire*, Cambridge, 2007.
- Mouritsen 2011 : H. Mouritsen, *The Freedman in the Roman World*, Cambridge, 2011.
- Mouritsen 2012 : H. Mouritsen, « Rev. of E. Mayer, *The Ancient Middle Classes : Urban Life and Aesthetics in the Roman Empire, 100 BCE-250 CE* », *BMCR*, 2012.09.40 : <http://bmc.brynmawr.edu/2012/2012-09-40.html>
- Nicolet 1966-1974 : C. Nicolet, *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.)*, Tome I : *définitions juridiques et structures sociales* ; Tome II : *prosopographie des chevaliers romains*, Rome – Paris, 1966-1974.
- Nicolet 1977 : C. Nicolet, « Les classes dirigeantes romaines sous la République : ordre sénatorial et ordre équestre », *Annales ESC*, 32, 1977, p. 726-755.
- Nicolet 1980 : C. Nicolet, « Économie, société et institutions au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. : de la *lex Claudia* à l'*ager exceptus* », *Annales ESC*, 35, 1980, p. 871-894.
- Nicolet 1984 : C. Nicolet, « Les ordres romains : définition, recrutement et fonctionnement », dans C. Nicolet (éd.), *Des ordres à Rome*, Paris, 1984, p. 7-21.
- Nicolet 1991 : C. Nicolet, *Rome et la conquête du monde méditerranéen. Tome 1. Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 1991.
- Paoli 1955 : U. E. Paoli, *Vita Romana. La vie quotidienne dans la Rome antique*, trad. française, Paris, 1955 (1<sup>re</sup> éd., 1940).
- Smith 2015 : C. Smith, « Rev. of C. Courrier, *La plèbe de Rome et sa culture (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)* », *BMCR*, 2015.08.09 : <http://bmc.brynmawr.edu/2015/2015-08-09.html>
- Tchernia 2011 : A. Tchernia, *Les Romains et le commerce*, Naples, 2011.
- Thébert 1980 : Y. Thébert, « Économie, société et politique aux deux derniers siècles de la République romaine », *Annales ESC*, 35, 1980, p. 895-911.
- Toner 2009 : J. Toner, *Popular Culture in Ancient Rome*, Cambridge – Malden, 2009.
- Tran 2006 : N. Tran, *Les membres des associations romaines. Le rang social des collegiati en Italie et en Gaule sous le Haut-Empire*, Rome, 2006.

- Tran 2007 : N. Tran, « Le statut de travail des bouchers dans l'Occident romain de la fin de la République et du Haut-Empire », *Food & History*, 5, 2007, p. 151-167.
- Tran 2013 : N. Tran, *Dominus tabernae. Le statut de travail des artisans et des commerçants de l'Occident romain (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Rome, 2013.
- Tran 2014a : N. Tran, « Esclaves et ministres des Lares dans la société de l'Arles antique », *Gallia*, 71/2, 2014, p. 103-120.
- Tran 2014b : N. Tran, « Un esclave préposé au commerce de l'huile dans le port d'Arles. À propos de *Dig.*, 14.3.13 pr. (Ulp. 28 *ad ed.*) », dans C. Apicella, M.-L. Haack, F. Lerouxel (éd.), *Les affaires de Monsieur Andreaeu*, Bordeaux, 2014, p. 205-212.
- Tran 2015 : N. Tran, « *Coloni et incolae* de Gaule méridionale : une mise en perspective du cas valentinois », *MEFRA*, 127/2, 2015, p. 487-501.
- Tran 2016 : N. Tran, "The Social Organization of Commerce and Crafts in Ancient Arles : Heterogeneity, Hierarchy and Patronage", in A. Wilson, M. Flohr (ed.), *Urban Craftsmen and Traders in the Roman World*, Oxford, 2016, p. 354-277.
- Vandevoorde 2014 : L. Vandevoorde, "Making the Difference : social positioning of Augustales of Nîmes and Narbonne", dans S. Augusta-Boularot, E. Rosso (éd.), *Signa et tituli 2. Corpora et Scholae : Lieux, pratiques et commémoration de la vie associative en Gaule méridionale et dans les régions voisines (25-26 novembre 2010)*, Nîmes, 2014, p. 33-45 [= *Bulletin de l'École de Nîmes*, 31].
- Veyne 1961 : P. Veyne, « Vie de Trimalcion », *Annales ESC*, 16, 1961, p. 213-247.
- Veyne 2000 : P. Veyne, « La "plèbe moyenne" sous le Haut-Empire romain », *Annales HSS*, 55, 2000, p. 1169-1199 [repris dans *Id.*, *L'Empire gréco-romain*, Paris, 2005, p. 117-161].
- Virlouvet 1985 : C. Virlouvet, *Famines et émeutes à Rome des origines de la République à la mort de Néron*, Rome, 1985.
- Winterling 2001 : A. Winterling, « Cour sans "État". L'*aula Caesaris* aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère », dans N. Belayche (éd.), *Rome, les Césars et la Ville aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes, 2001, p. 185-206.